

NICOX SA

Société anonyme au capital de 14 593 101, 40 euros

Siège social :

Drakkar D - 2405 Route des Dolines
06560 - VALBONNE Sophia-Antipolis
R.C.S. GRASSE 403.942.642

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 6 JUIN 2013

L'an deux mille treize,
Le six juin à quatorze heures,

Les actionnaires de la société Nicox S.A. se sont réunis en Assemblée générale ordinaire à l'Hôtel Mercure - Rue Albert Caquot - 06560 Valbonne Sophia Antipolis, sur convocation du Conseil d'administration, suivant avis de convocation publié au BALO en date du 26 avril 2013, avis de convocation publié dans le journal d'annonces légales "L'Avenir Côte d'Azur" en date du 17 mai 2013 et lettres simples adressées à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives quinze jours au moins avant la date de l'avis de convocation.

Les sociétés DELOITTE & ASSOCIES et ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoquées par lettres recommandées AR du 14 mai 2013, sont absentes et excusées.

Il est établi une feuille de présence signée par chacun des membres de l'Assemblée en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés par les actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

L'assemblée élit Monsieur Eric CASTALDI en qualité de Président de séance.

Madame Irène LALANDE et Monsieur Patrick GARNIER, actionnaires présents disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne comme secrétaire Madame Emmanuelle PIERRY.

Le Président rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport annuel du Conseil d'administration ; Rapport général des Commissaires aux comptes ; présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ; dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts (résolution 1).
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (résolution 2).

- Rapport annuel du Conseil d'administration ; Rapport général des Commissaires aux comptes ; présentation et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (résolution 3).
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des conventions visées dans ce rapport (résolution 4).
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Vaughn Kailian (résolution 5).
- Nomination d'un nouvel administrateur (Vicente Anido) (résolution 6).
- Ratification du transfert du siège social (résolution 7).
- Détermination des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration (résolution 8).
- Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acquérir des actions de la Société conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 5% du capital de la Société (résolution 9).
- Pouvoirs à donner en vue des formalités (résolution 10).

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence. Il en résulte que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance totalisent 6 601 872 actions sur les 72 965 507 actions ayant droit de vote et composant le capital social.

N'ayant pas réuni le quorum requis des actions ayant droit de vote, l'assemblée ne peut valablement délibérer.

En conséquence, le Président déclare que, conformément à la décision du Conseil d'administration du 3 avril 2013, une nouvelle assemblée générale ordinaire sera convoquée sur deuxième convocation le jeudi 20 juin 2013 à 14 heures à l'Hôtel Mercure - Rue Albert Caquot - 06560 Valbonne Sophia Antipolis, pour délibérer sur le même ordre du jour.

La séance est aussitôt levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

LE PRESIDENT

Monsieur Eric CASTALDI

LE SECRETAIRE

Madame Emmanuelle PIERRY

LES SCRUTATEURS

Madame Irène LALANDE

Monsieur Patrick GARNIER